

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Décision NU/MF67-TW n° 14-006 du 24 novembre 2014 portant délégation de signature du responsable de site de maintenance et de remisage de l'atelier de Vitry-sur-Seine à l'adjoint au responsable des agents du site de maintenance et de remisage de l'atelier de Vitry-sur-Seine (RATP)

NOR : DEVT1501258S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le responsable de site de l'atelier de Vitry-sur-Seine,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} juillet 2011 (note générale n° 2011-31) au directeur du département MRF par le président-directeur général de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} octobre 2014 (note de département n° 14-047) au responsable de site de maintenance et de remisage de Vitry-sur-Seine par le directeur du département MRF,

Décide:

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Patrick GUILLEMENOT, adjoint au responsable de site de l'atelier de Vitry-sur-Seine, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité du site de Vitry-sur-Seine:

- 1.1. Les plans de prévention de plus de 400 heures ou à risques spécifiques pour le site de Vitry-sur-Seine.
- 1.2. Les attestations d'inspection préalable (plan de prévention simplifié).
- 1.3. Les visites de sécurité.
- 1.4. L'établissement des permis feu.
- 1.5. La délivrance des habilitations électriques.
- 1.6. L'élaboration des bordereaux de suivi des déchets industriels.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick GUILLEMENOT, adjoint au responsable de site de l'atelier de Vitry-sur-Seine, de donner délégation à:

M. David RICHEPAIN, chargé d'ordonnancement de l'atelier de Vitry-sur-Seine, à l'effet de signer, en son nom, les actes des paragraphes 1.3 et 1.4 dont la signature a été déléguée par la présente décision;

M. Daniel VIOLETTE, technicien du magasin, du fichier et des équipements industriels de l'atelier de Vitry-sur-Seine ;

M. Thierry SAINGERY, opérateur qualifié polyvalent chargé de la maintenance du site Vitry-sur-Seine,
à l'effet de signer, en leur nom, les actes des paragraphes 1.6 dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 24 novembre 2014.

Le responsable de site de Vitry-sur-Seine,
M. BOIRAL